PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichage le 7 octobre 2020

MARDI 6 OCTOBRE 2020 à 20h30

L'an deux mil vingt, le six octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMERÉ LE ROI, légalement convoqués le 29 septembre, conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

***Étaient présents* M. Mmes les conseillers municipaux** *:*
LANDELLE Jean-Luc, LEROY Michel, GUILLOIS Véronique, HENRY Catherine, CORBEAU Aline, LECHANTEUX Valérie, RÉVEILLE Loïc, GUIBOUT Audrey

Absents excusés *: BARADU Philippe, BERAIL Philippe, HUET Esteban*

***Secrétaire de séance* :** *GUILLOIS Véronique*

Membres convoqués : 11
Membres présents : 8
Membres votants : 8

Voici l'ordre du jour :

- Désignation d'un représentant au sein de CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- Argent de poche vacances de la Toussaint
- Courrier de l'Association « Chimère Café »
- Formation des élus
- Gestion des nuisances
- Point sur le PLUi
- Comptes-rendus des réunions depuis le 9 septembre 2020
- QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION 2020-10-06-1
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA CLECT (Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant les élections du Maire et des adjoints du 23 mai 2020,

Vu la demande de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

. **DESIGNE** M. LANDELLE Jean-Luc comme représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

DÉLIBÉRATION 2020-10-06-2
CHANTIER ARGENT DE POCHE VACANCES DE LA TOUSSAINT

Dans le cadre de la mise en place du dispositif « argent de poche » qui s'adresse aux jeunes du territoire âgés de 16 à 18 ans et organisé par le service jeunesse du Pays de Meslay-Grez, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration du cadre de vie à l'occasion des congés scolaires 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1) De proposer un chantier du 19 au 23 octobre 2020 pour 3 jeunes répartis en une équipe de 9h à 12h. Chaque jeune sera indemnisé sur la base de 15 € par jour pour 3 heures de travail par jour.
2) De désigner Emmanuel ECHIVARD, employé communal comme encadrant de l'équipe
3) Autorise le Maire à signer les contrats passés avec les jeunes.

DÉLIBÉRATION 2020-10-06-3
CAFE ASSOCIATIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

. de conclure une convention de mise à disposition du local 12 place de la mairie (Rez-de-chaussée) avec l'Association « Chimère Café » à compter du 1er novembre 2020
Celle-ci précisera entre autre :
. la destination des locaux
. les horaires d'ouverture
. l'état des lieux
. la prise en charge du loyer et des charges locatives
. de nommer 3 commissaires au compte

. de dresser un bail commercial dérogatoire de 12 mois avec M. LELAY Benjamin propriétaire du local 12 place de la Mairie pour un loyer de 250 euros à compter du 1er novembre 2020

. de verser une subvention de 1 000 euros à l'Association « Chimère Café ».

DÉLIBÉRATION 2020-10-06-4
FORMATION DES ELUS

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 8 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat.

Les élus ayant reçu une délégation doivent se former au cours de la première année de leur mandat.

Le Conseil Municipal :
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :
. ADOPTE le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle de la formation des élus municipaux d'un montant égal à 8 % du montant des indemnités des élus.
. **DECIDE** que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :
a) Agrément des organismes de formations
b) Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune
c) Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
d) Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.
. **DECIDE** selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

DÉLIBÉRATION 2020-10-06-5
GESTION DES NUISANCES

Monsieur le Maire expose que l'adjointe souhaite que la Commune de Chémeré prenne en charge la stérilisation des chats errants.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à la prise en charge de cette demande.

POINT SUR LE PLUi

L'enquête publique a lieu du samedi 3 octobre jusqu'au 4 novembre 2020. Le dossier d'enquête peut être consulté :
. en ligne sur le site internet : https://www.registre-numérique.fr/plui-pays-meslay-grez.
. au pôle intercommunal à Meslay du Maine (dossier complet)

Le dossier concernant la Commune de Chémeré le Roi est consultable aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Le commissaire-enquêteur sera présent en Mairie de Chémeré le Roi le vendredi 16 octobre 2020 de 9h30 à 11h30.

REHABILITATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES

Suite à l'ouverture des plis le mardi 15 septembre 2020, 3 lots ont été infructueux.

Une nouvelle consultation a eu lieu et le retour des offres est fixé au 9 octobre 2020.

La Commission d'Appel d'Offres se réunit le lundi 12 octobre 2020 à 11h pour l'analyse des offres en présence du Cabinet A3 Architecture.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS depuis le 9 septembre 2020

. **Commission « développement durable » - CCPMG** :
Jeudi 10 septembre 2020 Rapporteur : LANDELLE Jean-Luc

. **Conseil Communautaire – CCPMG**
Mardi 22 septembre 2020 Rapporteur : LANDELLE Jean-Luc

. **Rencontre avec service Déchetterie de la CCPMG**
Jeudi 1er octobre 2020 Rapporteur : LANDELLE Jean-Luc

SÉANCE du 6 octobre 2020
Délibérations prises du N°2020-10-06-1 au N°2020-10-06-5

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2020-10-06-1	Désignation d'un représentant au sein de la CLECT de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez
N° 2020-10-06-2	Chantier argent de poche vacances de la Toussaint
N° 2020-10-06-3	Café associatif
N° 2020-10-06-4	Formation des élus
N° 2020-10-06-5	Gestion des nuisances

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE
LANDELLE	Jean-Luc	Maire	
LEROY	Michel	1er adjoint	
GUILLOIS	Véronique	2ème adjointe	
HENRY	Catherine	3ème adjointe	
HUET	Esteban	Conseiller municipal	Excusé
BERAIL	Philippe	Conseiller municipal	Excusé
GUIBOUT	Audrey	Conseiller municipal	
RÉVEILLE	Loïc	Conseiller municipal	
CORBEAU	Aline	Conseillère municipale	
LECHANTEUX	Valérie	Conseillère municipale	
BARADU	Philippe	Conseil municipal	Excusé